



Bulletin d'inscription

9, RUE CHAPTAL - 75009 PARIS

TÉL. : 01 45 22 50 10 - TÉLÉCOPIE : 01 45 22 27 62

smeier@ceflu.fr

GUIDE 2011

SOCIÉTÉ _____ ACTIVITÉ _____

EFFECTIF: -10 10/50 50/200 200/500 +500 CODE APE : _____

ADRESSE _____

TÉL : _____ FAX : _____ MAIL : _____

NOM DU RESPONSABLE FORMATION : MME - M. _____

NOM DES PARTICIPANTS	FONCTION	CODE DU STAGE	TITRE DU STAGE	DATES
M.				
M.				
M.				

Inscriptions multiples à une même session : -10%, -20%, -30 % ... de remise

Règlement ci-joint Règlement reception de facture Règlement par un OPCA (*)

Facture à adresser à : _____

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Nom et signature du responsable

à _____ le _____

(1) Règlement par un OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient : - De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande - De s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si le CEFLU n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Conditions générales de vente appliquées à la formation

- Le nombre de places étant limité pour chaque stage, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.
- Les options prises par téléphone doivent être confirmées par courrier, mail ou fax.
- UNE DIZAINE DE JOURS AVANT LA DATE DE DEBUT DU STAGE, une CONVOCATION est adressée au responsable formation, accompagnée d'une fiche pratique de stage à remettre au stagiaire.
- Le CEFLU se réserve le droit de reporter une session, si le nombre d'inscriptions s'avérait insuffisant et s'engage à prévenir le responsable formation 8 jours avant la date de réalisation prévue.
- Nos PRIX s'entendent hors taxes (TVA 19,6 % en vigueur) et sous réserve de modifications des conditions économiques. Ils comprennent la formation et la documentation remise sur place. Les frais de restauration sont inclus.
- Une FACTURE valant CONVENTION est adressée à l'issue de toute formation accompagnée des attestations de présence correspondantes. Cette facture est réglable à réception (pour les conventions annuelles ou pluri-annuelles, consultez notre service clientèle).
- Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, les déjeuners organisés par le CEFLU sont pris en commun.
- Tout stage commencé est dû et sera facturé INTEGRALEMENT.
- Pour toute annulation à l'une de nos formations, fut-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, une indemnité forfaitaire de 30 % sera facturée. Si cette inscription est reportée sur la session suivante, programmée dans notre catalogue, cette indemnité forfaitaire sera déduite du coût de la formation.
- En cas d'absence du stagiaire pendant la formation, celle-ci sera facturée INTEGRALEMENT.
- La suppression d'une formation par le CEFLU entraîne le remboursement de la totalité des versements effectués
- Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente.
- Le CEFLU est enregistré sous le n° de déclaration d'existence 11-75-335-7475 et le n° de SIRET: 431.23.044.00023.

Document à photocopier et à envoyer au : 9, RUE CHAPTAL - 75009 PARIS, ou à faxer au : 01 45 22 27 62